

Référé ANPP contre Greenpeace

Le juge des référés estime que le rapport de Greenpeace ne porte pas atteinte à la "réputation" de la pomme.

L'ANPP ne partage pas cet avis et envisage de faire appel pour que le titre du rapport soit modifié.

Paris, le 10 novembre 2015 – Le tribunal de grande instance de Paris rejette la demande de l'Association Nationale Pommes Poires (ANPP) de modifier le titre du rapport de Greenpeace intitulé « Pommes empoisonnées - mettre fin à la contamination des vergers par les pesticides grâce à l'agriculture écologique », mais **la Justice reconnaît en revanche que celui-ci « n'est pas construit avec une rigueur toute scientifique ».**

« C'est désormais prouvé. **Le rapport de Greenpeace est vide** », commente Daniel Sauvaitre, président de l'ANPP. Si le juge des référés estime que le rapport ne porte pas atteinte à la réputation de la pomme, l'ANPP ne partage pas cet avis et envisage maintenant de faire appel pour que le titre du rapport soit modifié.

L'ANPP tient à disposition son rapport d'analyse sur l'étude de Greenpeace. Dans un document fouillé disponible sur www.lapomme.org (actualités de juin), les spécialistes de l'ANPP ont décrypté les données publiées par l'ONG : méthodologie, résultats d'analyse des sols et de l'eau, solutions alternatives proposées. La lecture approfondie de l'étude de Greenpeace montre une ignorance totale des pratiques arboricoles. Les solutions proposées par l'ONG qui refuse tout dialogue avec les professionnels et les centres d'expérimentation et de recherche, sont, soit mises en application depuis 20 ans, soit interdites en France, soit absurdes dans les vergers professionnels (binage, bêchage) !

L'ANPP a, par ailleurs, mis les chiffres de Greenpeace en perspective, en les comparant aux normes en vigueur pour aboutir à la conclusion suivante : « Finalement, Greenpeace fait beaucoup de bruit à partir d'une étude vide, qui montre surtout que les pratiques arboricoles actuelles sont respectueuses de l'environnement ».

Croyant donner des conseils avisés sur ce que seraient les bonnes pratiques arboricoles, Greenpeace découvre seulement aujourd'hui que les pommes sont cultivées dans le respect de l'environnement, de la biodiversité dans les vergers et des consommateurs. Les pomiculteurs travaillent depuis longtemps à une production de fruits parfaitement sains, comme le confirment les analyses des autorités sanitaires françaises et européennes, et celles de Greenpeace elle-même, dans son dernier rapport d'octobre 2015 !

Contact Presse :

Agence Droit Devant – Bertrand Leblanc-Barbedienne – 01 39 53 53 33 – barbedienne@droitdevant.fr



Suivez l'actualité de la pomme sur Facebook « La pomme : craquez, croquez »

La filière pomme en France :

40 000 emplois en milieu rural, 40 000 hectares, 4 000 producteurs

1 600 000 T de production,

Dont 700 000 T exportées dans le monde entier,

1^{er} fruit produit et consommé en France (18 kg / an et par ménage)

L'Association Nationale Pommes Poires (ANPP) est l'association française des organisations de producteurs de pommes et poires, reconnue AOP par les pouvoirs publics en août 2009.

Elle regroupe environ 195 adhérents représentant 1500 producteurs au travers d'organisations de producteurs, de producteurs indépendants, d'expéditeurs, mais aussi de bureaux centralisateurs et de centres d'expérimentation.

Elle valorise le savoir-faire de ses adhérents engagés dans la Charte Qualité des Pomiculteurs de France dont la production est identifiée par le label « Vergers Ecoresponsables » depuis 2010.

Elle représente : 850.000 tonnes de pommes et 30.000 tonnes de poires.

Pour en savoir plus : www.lapomme.org

Contact Presse :

Agence Droit Devant – Bertrand Leblanc-Barbedienne – 01 39 53 53 33 – barbedienne@droitdevant.fr



Suivez l'actualité de la pomme sur Facebook « La pomme : craquez, croquez »